

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1<sup>o</sup> **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **1145, avenue Bernard** et portant sur l'objet suivant :

- La demande de dérogation mineure vise à permettre la reconstruction d'une clôture d'une hauteur de 3m et d'un escalier extérieur sur le mur arrière du bâtiment dérogeant ainsi aux articles 4.3 et 8.3 du *Règlement de zonage* (1177).

L'immeuble est situé dans la zone C-2 du *Règlement de zonage* (1177) et les zones contiguës sont les suivantes : RA-19, RB-6, RB-7, RB-8, RB-10, RC-6, RC-7, PA-4, PB-13 et l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.



2<sup>o</sup> **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 7 novembre 2022** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3<sup>o</sup> **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4<sup>o</sup> **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la reconstruction d'une clôture d'une hauteur de 3m et d'un escalier extérieur sur le mur arrière du bâtiment seront réputés conformes aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont



Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement  
– Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 438 826-2178.

Montréal, le 17 octobre 2022

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate